



DU VIOLENCES INTRAFAMILIALES - APPROCHES THEORIQUE ET PRATIQUE

Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté de Droit
et de Science
politique


Présentation

Responsables pédagogiques :
Anne PONSEILLE et Aurélie THONNAT

Les + de la formation

Les inscriptions débuteront dès le 1er septembre

Inscriptions administratives :

> Formation initiale :  dsp-inscriptions-licences@umontpellier.fr

> Formation continue :  elyse.siong@umontpellier.fr - Tél :
04 34 43 25 93

Objectifs

Ce diplôme d'établissement se propose de former les futurs professionnels et de renforcer la formation des professionnels de différents secteurs intervenant auprès des victimes et auteurs de violences intrafamiliales, en proposant des enseignements transversaux, théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels afin d'optimiser la détection et la prise en charge des victimes et auteurs, d'encourager le signalement et, plus généralement, de renforcer la lutte contre ce type d'infractions.

Admission

Conditions d'admission

Étudiants en formation initiale (médecine, droit, psychologie...) et professionnels en formation continue (professionnels de la justice [avocats], professionnels du secteur médico-social [médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales...], du secteur éducatif [rectorat, enseignants...], du secteur associatif [CIDFF, CIMADE, ALMA, associations d'aide aux victimes, ...]), aux personnels d'administrations (préfecture, CAF...) et de collectivités territoriales (communes, département).

Infos pratiques



Contacts

Responsable pédagogique

Anne Ponseille

✉ anne.ponseille@umontpellier.fr

Contact administratif

☎ 04 34 43 28 64

✉ habiba.abbassi@umontpellier.fr

Scolarité Licences D.E. Droit Science politique

☎ 04 34 43 28 09

✉ dsp-scola-licences@umontpellier.fr

Autres contacts

Responsable pédagogique : Aurélie THONNAT

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science
politique



Programme

Organisation

Les cours sont dispensés par des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats, policiers, psychologues, médecins psychiatres, médecins légistes...) et permettront aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines suivants : 130h

MODULE 1 : IDENTIFICATION ET DÉFINITION DES VIF

Présentation du panorama des infractions relevant de la catégorie des VIF, circonstances aggravantes, immunité pénale, victimes directes et indirectes, qualification pénale par le Parquet, réponses pénales (alternatives aux poursuites et peines...)

MODULE 2 : SIGNALEMENT ET ENQUÊTE SUR LES VIF

Études des modalités du signalement, secret professionnel, conséquences du défaut de signalement, risque pénal, plainte, actes d'enquête et poursuites...

MODULE 3 : DÉTECTION ET CONSTAT DES VIF

Notion d'emprise, profils des victimes et des auteurs, addictions et violences conjugales, constat des violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, incidence des violences conjugales sur enfants...

MODULE 4 : PRISE EN CHARGE DES VICTIMES ET AUTEURS DE VIF

Étude et présentation des modalités du jugement des auteurs de VIF, des dispositifs de protection des victimes de VIF, d'accompagnement des auteurs et victimes et de réparation des victimes de VIF.